

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 28

Représentés : 6

Prend acte

OBJET : Présentation du rapport annuel 2021 de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt et un juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. L. VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

BEKIARI Despina	pouvoir à	COLLET Cécile
PORCHERON Jean-Claude	pouvoir à	REIGADA Gabriela
LHOSTE Roger	pouvoir à	CHAMBON Emmanuel
KEFIFA Zahira	pouvoir à	ANTONUCCI Claudine
CONSTANT Pierre-Henri	pouvoir à	BOUCLIER Arnaud
SAUCY Nathalie	pouvoir à	MERCADIER Anne-Marie

Absente : GOUJA Sonia

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. ROUSSEL Philippe est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2143-3,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

DEL220627_26

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le **SLO**
ID : 092-219200326-20220627-DEL220627_26-DE

Vu l'arrêté n°AR20-214 du 18 décembre 2020 relatif à la désignation des membres siégeant à la Commission Communale pour l'Accessibilité,

Considérant, que chaque année un rapport doit notamment être transmis à M. Le Préfet sur l'état de l'accessibilité de la ville,

Vu le rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2021, ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : de la présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2021.

Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
- Au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine
- Au Comité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées
- Tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les membres présents.


 **LAURENT VASTEL**
Maire
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le **11 JUL. 2022**
Publication/Affichage le : **11/07/22 au 11/09/22**
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services
Nicolas-Yves HENRY

Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapport annuel 2021

Adressé à :

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Conseil consultatif des personnes handicapées des Hauts-de-Seine
Comité départemental des retraités et des personnes âgées

Sommaire

INTRODUCTION	3
I. PRESENTATION DE LA VILLE	4
1. Contexte géographique de la ville de Fontenay-aux-Roses	4
2. Quelques données chiffrées	4
II. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	5
1. Rôle de la commission	5
2. Les membres de la CCA	5
III. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2021	6
1. Les Etablissements recevant du public (ERP)	6
a. Les ERP communaux	6
b. Les ERP privés : les commerces	6
2. La voirie	7
3. Le cadre bâti : les logements sociaux.....	7
4. Les actions portées par les services de la ville accueillant du public	7
a. La Petite enfance.....	7
b. L'enfance.....	8
c. La jeunesse	9
d. La santé.....	9
e. Les ressources humaines	9
f. Les espaces verts.....	9
g. Le Pôle vie locale.....	10
h. Le Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	10
i. Le secteur handicap du CCAS.....	11
5. Les actions portées par les partenaires associatifs de la ville et le Conservatoire	11
a. La ludothèque <i>le Manège aux jouets</i>	11
b. L'Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	12
c. Le Conservatoire de musique et de danse (EPT Vallée Sud – Grand-Paris).....	12
IV. CONCLUSION.....	13

INTRODUCTION

Une « ville inclusive » permet à l'ensemble de ses citoyens d'accéder sans restriction à ses espaces, à ses infrastructures et à ses services et vise à favoriser leur pleine participation et l'exercice de leurs droits humains.

En 2021, 10 services communaux, 2 établissements publics administratifs (CCAS et CCJL), deux associations et le Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et de danse se sont mobilisés pour poursuivre les efforts de mise en accessibilité du territoire, et proposer des actions inclusives pour participer au changement de regard porté sur le handicap. L'accueil du public et son accompagnement sont également au cœur des préoccupations de chacun.

Le rapport annuel d'accessibilité est un observatoire local de la mise en accessibilité du territoire fontenaisien. Il recense l'ensemble des actions mises en œuvre par les services de la ville et ses partenaires, ainsi que l'état d'accessibilité du territoire : cadre bâti (ERP communaux et privés), voirie, transport, logements, ...

L'année 2021 a été une fois encore marquée par des temps de ruptures d'activités liés à la crise sanitaire, notamment lors des périodes de confinement. Cependant, elle marque également le retour des actions collectives, et l'organisation en présentiel de grands événements fédérateurs tels que le Téléthon et *Ensemble par-delà nos différences*.

I. PRESENTATION DE LA VILLE

1. Contexte géographique de la ville de Fontenay-aux-Roses

La commune de Fontenay-aux-Roses est située dans le département des Hauts-de-Seine en région Île-de-France, au Sud-Ouest de Paris. Elle appartient à la Métropole du Grand Paris qui regroupe les Départements de Paris (75), des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94), ainsi que les communes des Portes de l'Essonne (91).

La Métropole du Grand-Paris se compose de 12 territoires, dont celui de Vallée Sud – Grand Paris (T2) qui regroupe 11 communes : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Chatillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses (siège), Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux. La population totale du territoire est de 402 603 habitants¹.

Concernant la topographie de la ville, celle-ci est relativement vallonnée avec un dénivelé moyen de 100 mètres. Le point le plus haut culmine à 160 m et se situe au Panorama, et le point le plus bas se situe à 60 mètres au niveau de l'église des Blagis. La superficie de la commune est de 251 hectares, soit 2,51 km² et la densité moyenne est de 102 habitants/ km².

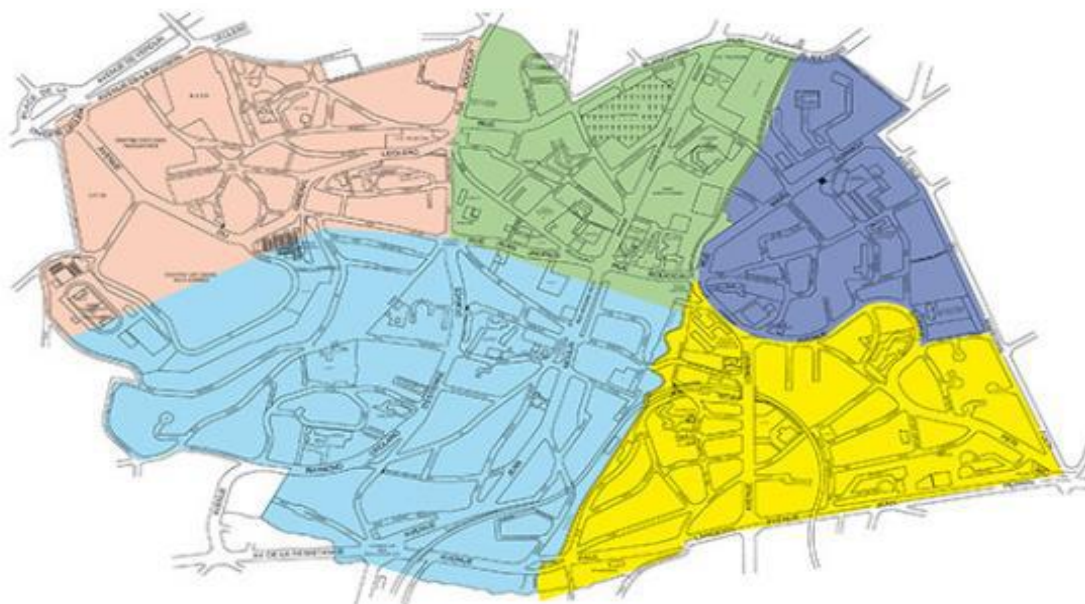
2. Quelques données chiffrées






La population fontenaisienne compte 25 578 habitants². Elle est relativement jeune puisque 39% des Fontenaisiens ont moins de 30 ans.

7,8% de la population fontenaisienne est âgée de plus de 75 ans, et une personne sur deux âgée de plus de 80 ans vit seule à Fontenay-aux-Roses.

Concernant le handicap, 381 Fontenaisiens sont bénéficiaires de l'AAH, 508 sont porteurs d'une carte invalidité, 628 sont reconnus en qualité de travailleur handicapé et 608 personnes ont une carte de stationnement prioritaire³.

La commune est découpée en cinq quartiers, différents du découpage IRIS et plus représentatifs de la population fontenaisienne :



 Blagis/Gare	 Pervenches/Val Content	 Scarron/Sorrières
 Ormeaux/Renards	 Parc/Centre-Ville	

¹ INSEE 2018

² INSEE 2021

³ MDPH 2021

II. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

1. Rôle de la commission

L'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 impose aux communes de 5 000 habitants et plus, la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Cette commission se compose de membres élus au conseil municipal et de membres associatifs nommés par le Maire, représentatifs des habitants de la ville. La commission a un rôle consultatif sur les questions de mise en accessibilité du territoire, dont les missions sont de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, du logement et des transports,
- Etablir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal,
- Faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, notamment les supports de communication (site internet, magazine municipal...),
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Tenir à jour par voie électronique la liste des établissements accessibles recevant du public et ceux qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé. L'état d'avancement des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et privés est consultable sur le site de la ville à la rubrique « Handicap ».

2. Les membres de la CCA

La commission a été renouvelée le 18 décembre 2020. Elle est présidée par délégation du Maire par Anne BULLET, Vice-présidente du CCAS et adjointe au Maire en charge du social, et se compose des membres suivants :

Mme BULLET

Vice-présidente du
CCAS
Adjointe au Maire en
charge du Social

M. CHAMBON

Adjoint au Maire en
charge du Personnel
communal et du Centre
Municipal de Santé

M. GARDAIX

Représentant de
l'association des
Commerçants de
Fontenav-aux-Roses

M. LAFON

Adjoint au Maire en
charge de l'Enfance, la
Jeunesse, les Nouvelles
technologies,
l'Innovation et du
Jumelage

M. BAUDRY

Représentant de
l'UNAPEI 92

M. BOULARD

Représentant de
l'Association des
Paralysés de France

M. LHOSTE

Conseiller municipal

M. CONSTANT

Adjoint au Maire en
charge des Travaux, des
Espaces publics et de la
Voirie

Mme MORON

Représentante de
l'association Valentin
Haüy

Mme POGGI

Conseillère municipale de
l'opposition

Mme de Vienne

Représentante de
l'association France
Alzheimer 92

III. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2021

En se basant sur la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et pour favoriser l'accessibilité universelle, chaque service municipal, association et institution du territoire propose des actions et se mobilise dans ce sens.

L'accessibilité universelle :

On entend par « conception universelle » la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui peuvent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires.⁴.

1. Les Etablissements recevant du public (ERP)

Les établissements recevant du public (ERP) sont classés en 5 catégories d'accueil, définies en fonction du nombre de personnes qu'ils peuvent recevoir :

Catégorie 1 : + de 1 500 personnes

Catégorie 2 : de 701 à 1 500 personnes

Catégorie 3 : de 301 à 700 personnes

Catégorie 4 : - de 300 personnes à l'exception des établissements compris dans la 5ème catégorie

Catégorie 5 : Etablissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas les chiffres fixés par la réglementation de sécurité.

Pour les catégories 1 à 4, l'effectif prend en compte le public et le personnel.

Pour la 5^{ème} catégorie, seul le public est pris en compte.

a. Les ERP communaux

En février 2016, la Préfecture des Hauts-de-Seine a validé l'agenda d'accessibilité programmé déposé par la ville d'une durée de 6 ans, afin de permettre la mise en conformité des 32 établissements communaux recevant du public.

En fin d'année 2021, le gymnase du Parc a été livré conforme, portant ainsi à 13 ERP le nombre d'établissements accessibles dont les travaux ont été achevés pour permettre de recevoir du public en situation de handicap.

Pour les ERP restants, la ville souhaite solliciter une prorogation de travaux en Préfecture pour poursuivre leur mise en accessibilité.

En 2022, la mise aux normes de 2 ERP est intégrée aux rénovations planifiées : maternelle Scarron et centre de loisirs Pierre Bonnard. Un travail en lien avec le CCAS sera réalisé pour la mise en place des registres d'accessibilité dans les ERP communaux.

b. Les ERP privés : les commerces

La ville compte 136 commerces toutes catégories confondues (1 à 5), dont 49 appartiennent à la 5^{ème} catégorie.

Depuis la loi du 11 février 2005 et l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation, et de la voirie pour les personnes handicapées, les commerces et professions libérales doivent déposer un

⁴ Article 2 de la Convention Internationale pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées de l'ONU, 7 mars 2007.

CERFA ou une attestation d'accessibilité sur l'honneur en Préfecture afin de rendre accessible à tous leur établissement.

Depuis 2015, 49 commerces sur 136 ont déposé un formulaire CERFA en Préfecture. 7 ERP ont déposé un CERFA en 2021, dont 2 commerces de 5ème catégorie.

Un audit a été engagé avec le service Urbanisme, la chargée de l'animation commerciale et le CCAS afin d'évaluer l'accessibilité des commerces de la ville.

En 2022, un travail sur la sensibilisation des commerces à la question de l'accessibilité pour tous et une réflexion sur la mise en place d'un label « commerce accessible » amorcera le travail de valorisation et d'incitation pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie.

2. La voirie

Depuis le 1^{er} avril 2021, les compétences de gestion et d'entretien de la voirie de la commune ont été transférées à l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris.

Les travaux sur la commune de Fontenay-aux-Roses sont réalisés par l'EPT VS GP, après accord de la Mairie. Les places de la Cavée, de l'Eglise et du Général de Gaulle restent de la compétence de la commune.

Concernant le stationnement prioritaire, la ville de Fontenay-aux-Roses compte 52 places réservées aux personnes en situation de handicap, dont 46 places sur la voie publique et 6 places dans les parkings de la ville du Marché et de la route du Panorama.

En 2021, il a été créé 5 nouvelles places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap :

- Au 4 rue Blanchard
- Au 1 rue Georges Bailly
- Face au 2 rue des Sorrières
- Une place vis-à-vis du 1 rue des Marinières
- Une place vis-à-vis du 1 bis chemin Renaudin

En 2022, la création d'une place PMR au 48 rue Boucicaut sera étudiée, et 5 rues subiront des travaux de requalification, dont des travaux d'accessibilité.

3. Le cadre bâti : les logements sociaux

Au 31 décembre 2021, la ville compte 43,77 % de logements sociaux soit 4462 logements.

En 2021, 119 demandeurs de logement étaient en situation de handicap et 6 familles dont un membre est en situation de handicap ont pu être relogées.

En 2022, le travail avec les bailleurs sociaux se poursuivra pour faciliter les mutations dans le logement pour les personnes dont la situation change du fait d'un handicap au sein du foyer. Ces conventions permettent notamment de conserver le même loyer de base en cas de déménagement dans un logement adapté.

4. Les actions portées par les services de la ville accueillant du public

a. La Petite enfance

La crèche des Pervenches accueille un enfant en situation de handicap. Il est accompagné par les mêmes adultes et intégré au même groupe d'enfants depuis son entrée en 2019 afin de lui offrir des repères au sein de la crèche. L'adaptation de l'accueil permet à l'enfant de participer à la vie de la crèche malgré son handicap qui peut entraîner de la fatigabilité.

Tout est mis en œuvre pour une prise en charge au quotidien de l'enfant ~~assurée~~ par l'équipe en interne que par des intervenants extérieurs (kinésithérapeute, orthophonistes). Des contacts réguliers sont faits avec les parents et le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS) tous les 6 mois, ce qui permet des aménagements d'accueils. Les agents de la crèche ont été formés par un pédiatre sur la problématique de l'enfant, qui intervient également à la demande durant l'année, en fonction des interrogations de l'équipe au sujet du développement de l'enfant.

En mars 2021, la crèche des Paradis et la crèche Oasis ont accueilli deux étudiantes en CAP petite enfance en situation de handicap auditif, pour un stage d'une durée de 3 semaines. L'une des étudiantes a réalisé un second stage en novembre 2021.

En décembre 2021, un enfant en situation de handicap auditif a également été accueilli à la crèche des Paradis, grâce au partenariat mis en place avec l'Institut des jeunes Sourds de Bourg-la-Reine.

En 2022, la poursuite du travail partenarial avec l'Institut des jeunes Sourds de Bourg-la-Reine permettra d'accueillir un second enfant sourd à la crèche des Paradis.

En septembre 2022, l'enfant suivi depuis 3 ans à la crèche des Pervenches intégrera l'école maternelle des Renards. Un travail entre les professionnels de la crèche et l'école maternelle permettra son intégration dans de bonnes conditions.

b. L'enfance

La ville compte deux classes élémentaires ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire), l'une à l'école élémentaire des Pervenches et l'autre à l'école élémentaire du Parc. Plusieurs projets d'accompagnement individuels et collectifs ont été mis en place en 2021 :

- En novembre 2021, la ville a accueilli un enfant se déplaçant à l'aide d'un déambulateur à l'école maternelle des Pervenches. Dès le mois de juin 2021, les questions d'accessibilité et le projet de scolarisation de l'enfant ont été définis. Des travaux ont été effectués pour agrandir le cheminement menant à l'école, et un plan incliné a été installé à la sortie de la classe de l'enfant pour lui permettre de se déplacer dans la cour. Une place de stationnement réservée aux personnes handicapées a été créée devant l'école. L'enfant est présent à l'école deux heures par jour le matin et pris en charge en institut spécialisé à Antony le reste du temps. Des points réguliers sont proposés avec la famille et la référente enseignante.
- En 2021, des sorties au Poney-club de l'Île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux ont permis à 20 enfants des deux classes ULIS de l'école du Parc et de l'école des Pervenches de participer à dix séances d'activités équestres, visant à l'épanouissement des enfants par la pratique du poney. Le transport est assuré par un car de la ville.
- Tous les mardis midi, durant les pauses méridiennes un atelier jeu est proposé par la ludothèque *le Manège aux jouets* aux enfants de la classe ULIS des Pervenches.
- Durant la pause méridienne, un éducateur spécialisé de l'IME Hors les murs les Alizés intervient à l'école des Pervenches le lundi et le mardi pour accompagner un enfant souffrant de troubles du spectre autistique. Il intervient lors des repas et des temps de récréation.
- Une coordination entre l'accueil de loisirs Pierre Bonnard et l'IME de Saint-Cloud a permis l'accueil d'un enfant autiste sévère, et avec l'IME de Châtillon, pour l'accueil d'un enfant trisomique.
- Durant l'année scolaire 2021, 25 enfants en situation de handicap ont pu être accueillis durant la pause méridienne, dont 18 issus des classes ULIS.

- L'école des Pervenches a obtenu un renfort de 2 agents qui accompagnent des élèves en situation de handicap (AESH).

En 2022, le service souhaite accueillir des stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'Institut des jeunes sourds de Bourg-la-Reine.

c. La jeunesse

La crise sanitaire a fortement impacté le service jeunesse, et les actions habituellement organisées. Depuis septembre 2021, le service jeunesse de la ville a pu reprendre ses activités en lien avec le collège des Ormeaux qui possède une classe ULIS. Des temps de partages entre les jeunes de la classe ULIS du collège et les jeunes fréquentant le Club préados sont organisés autour d'activités communes : jardinage, pâtisserie, La ludothèque *le Manège aux jouets* anime également des temps autour des jeux de société.

Le Club préados organise également 3 à 4 fois par an des temps d'échange. Le témoignage d'un jeune, handicapé suite à un accident de la route, a permis de sensibiliser 13 jeunes à la sécurité routière.

En parallèle, deux jeunes en situation de handicap sont accueillis régulièrement durant les vacances scolaires au Club pré-ados.

En 2022, le service jeunesse va poursuivre les actions existantes et redynamiser le travail partenarial avec les IME de Châtillon et de Bagneux, ainsi que la fondation l'Elan Retrouvé, le Centre d'accueil de jour et le Foyer d'accueil Médicalisé (associations UNAPEI92) de Fontenay-aux-Roses afin de proposer des activités aux jeunes en situation de handicap qui y sont accueillis (jeux de société, débat, ateliers cuisine,....).

d. La santé

Le Centre Municipal de Santé Simone VEIL bénéficie d'un personnel dédié à une permanence d'accès aux soins pour tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap.

En 2021, le CMS a participé au DuoDay coordonné par le CCAS, et a pu accueillir une personne en situation de handicap en binôme avec l'agent d'accueil du CMS.

e. Les ressources humaines

Le service des ressources humaines a distribué 500 masques inclusifs à destination du personnel des écoles, des enseignants et des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), y compris l'école privée.

Un marché de la ville concernant le nettoyage des vêtements de travail des agents municipaux et des agents du CCAS est passé avec un ESAT.

Au 31 décembre 2021, la ville comptait 9,34 % de son personnel communal en situation de handicap. Les BOE, Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi étaient au nombre de 47, dont 28 personnes Reconnues en Qualité de Travailleurs Handicapés.

En 2022, un travail sera fait par le service Prévention pour accompagner le reclassement des agents, en lien avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

f. Les espaces verts

Durant toute l'année, le service des espaces verts fait intervenir le personnel d'un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) sur différents chantiers de la ville tels que les tontes, les tailles, et les désherbages.

En 2021, le service des espaces verts a participé au DuoDay et accueilli 2 personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un marché réservé de la ville pour un ESAT.

En 2022, le service poursuivra sa collaboration avec l'ESAT et renouvellera sa participation au DuoDay.

g. Le Pôle vie locale

Le Pôle vie locale composé du service commerce, du service des sports, du service de la vie associative, du service évènementiel et du service culturel a coordonné l'action du Téléthon sur la ville de Fontenay-aux-Roses le samedi 4 décembre 2021.

Plusieurs actions ont été proposées sur le parvis de la Mairie et la place de Gaulle :

- Un marché solidaire avec le soutien du service Jeunesse et des commerçants locaux
- Un parcours d'obstacle en fauteuil roulant manuel proposé par l'Association Sportive Fontenaisienne (ASF)
- Une sensibilisation aux handicaps sous la forme d'un quizz par le CCAS

Et dans les structures de la ville :

- Un gala de danse avec la participation des associations locales
- *Le téléthon de tous les talents*, organisé par le Centre Culture Jeunesse et Loisirs (CCJL), avec la participation des volontaires musiciens (élèves du Conservatoire, CCJL, amateurs, professeurs, indépendants, bénévoles, etc.) qui se sont mobilisés pour proposer un concert de musique et chant.

Ces différents évènements, portés par la ville, le CCAS, le CCJL et les partenaires de la ville ont permis de recueillir 1 687 euros.

La coordinatrice locale de l'AFM Téléthon, présente à Fontenay-aux-Roses le samedi 4 décembre, a souligné la qualité des actions proposées.

En 2022, la coordination du projet Téléthon permettra de proposer de nouvelles actions, telles que des activités sportives, des jeux, des activités créatives, ... qui s'adresseront à un large public en fédérant de nombreux partenaires locaux et associatifs.

h. Le Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)

Le Centre Culturel Jeunesse et Loisirs s'implique depuis plusieurs années sur les questions de l'inclusion et favorise l'accueil des personnes en situation de handicap au sein de sa structure.

Depuis 5 ans, le CCJL mobilise les services et les associations sur le champ ou non du handicap autour du projet *Ensemble par-delà nos différences*. A ce titre, les différents acteurs proposent des rencontres inclusives, des ateliers, des expositions, des conférences, des spectacles qui rassemblent toutes personnes, toutes générations confondues. Chacun est valorisé dans ses potentiels et ses talents : le regard de chacun change et des ponts sont tissés d'année en année. Ce projet, qui réunit plusieurs entités présentes sur le territoire fontenaisien (associations, services municipaux, Conservatoire, ...) touche 700 à 1000 personnes.

Au-delà de ce projet et à chaque saison, le CCJL propose des actions partenariales inclusives. En effet, la structure accueille les usagers des institutions spécialisées pour la pratique d'activités hebdomadaires, mais aussi les prêts de salles ou de matériel technique. Le CCJL collabore également à des actions menées et organisées par ces mêmes structures. Il rend possible l'accès à tous les enfants porteurs de handicap de pratiquer une activité artistique, et propose également aux adultes et aux enfants l'apprentissage de la langue des signes.

En 2021, le Centre Culturel Jeunesse et Loisirs a participé à l'action du DuoDay et a accueilli une personne au sein de sa structure.

En 2022, le CCJL souhaite développer des activités inclusives au sein de l'établissement, telles que des ateliers de peinture avec modèle vivant, et poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années pour l'évènement *Ensemble par-delà nos différences*.

i. Le secteur handicap du CCAS

Le CCAS dispose d'une référente handicap dont les principales missions sont :

- L'accueil du public et l'accompagnement pour l'instruction des dossiers d'aides légales (ASH, MDPH, ...)
- La permanence d'écoute, afin de rencontrer les usagers et faire le lien avec les différents services de la ville et partenaires locaux selon le besoin exprimé
- Les actions de sensibilisation :
 - Auprès des agents de la ville à travers l'animation d'actions de sensibilisation (37 animateurs des centres de loisirs ont participé à une action de sensibilisation), et l'organisation d'évènements fédérateurs tels que le DuoDay (5 services participants en 2021 et 7 duos formés),
 - Auprès du grand public à travers 3 actions proposées dans le cadre de l'évènement *Ensemble par-delà nos différences* (environ 80 participants)
- L'accompagnement des projets d'accessibilité avec les services de la ville :
 - La Direction des Services Techniques Municipaux, à travers l'organisation de temps de travail sur les questions de voirie et d'accessibilité des ERP de la ville
 - Le service des commerces et le service de l'urbanisme, pour engager la réflexion sur la mise en accessibilité des commerces de la ville et démarrer l'audit des commerces accessibles de la ville
 - La Direction du Service Informatique afin de travailler sur le projet de mise en conformité de la téléphonie pour les personnes sourdes, malentendantes, sourds aveugles et aphasiques

En 2022, le CCAS poursuivra ses missions d'accompagnement et d'information par la réalisation d'un audit des espaces accessibles au public pour les rendre plus visibles, engagera une réflexion autour des labels ville inclusive et ville amie des aînés, et développera et diversifiera les actions de sensibilisation auprès des agents de la ville et du grand public.

5. Les actions portées par les partenaires associatifs de la ville et le Conservatoire

a. La ludothèque *le Manège aux jouets*

La ludothèque est un lieu d'échange et de rencontre. Elle favorise le lien social entre tous les publics qui s'y retrouvent dans une ambiance conviviale, et est considérée par les familles et les professionnels (service de la ville, associations) comme un lieu d'échanges privilégié. Ces temps d'accueil répondent à une demande des familles qui souhaitent participer à des activités en milieu ordinaire. La ludothèque est un des exemples qui garantit l'accessibilité Universelle. En effet, tous les membres de la famille (avec ou sans handicap) peuvent se réunir pour vivre une activité ensemble. Le témoignage d'une famille résume cette notion : « Les enfants porteurs de handicap ont des activités spécifiques mais rarement avec les frères et les sœurs dans un espace qui convient à tous ».

Plusieurs actions ont pu être mises en place en 2021, malgré les contraintes sanitaires :

- Accueil de groupe d'une structure dédiée au handicap et à l'exclusion : tous les 15 jours, la ludothèque se rend au Centre d'Accueil de Jour (CAJ) de Fontenay-aux-Roses pour un atelier ludique avec en moyenne 6 adultes présents aux séances (5 séances d'une heure)

- Co-animation des ateliers jeux de société en direction des collégiens de la classe ULIS des Ormeaux : depuis novembre 2021, reprise des ateliers jeux de société à destination des collégiens de la classe ULIS des Ormeaux avec la participation de 6 jeunes, pour 3 séances d'une heure trente.
- Animation jeux durant la pause méridienne en classe ULIS de l'école des Pervenches (6 enfants de la classe ULIS de l'école des Pervenches participent à des ateliers de jeux de société, ce qui représente 40 heures d'ateliers).
- Orientation de 3 familles vers la référente handicap du CCAS, et accueil de 7 familles dont un membre est porteur de handicap (conseil en choix de jeux adaptés pour les familles et les professionnels)
- Création de deux vidéos tutoriels de jeux de société doublées en langue des signes dans le cadre du projet « *Ensemble par-delà nos différences* ».

En 2022, la ludothèque va poursuivre ses actions afin de pérenniser, consolider, et développer les projets inclusifs. Le local sera également aménagé (sanitaire, espace nécessaire pour le passage d'un fauteuil roulant) pour faciliter les déplacements.

b. L'Association Sportive Fontenaisienne (ASF)

Entre mars et juin 2021, l'ASF a proposé une séance d'exercices physique pour tous (avec ou sans handicap) encadré par un professionnel sensibilisé au handicap, le samedi matin de 10 h 30 à 12 h 30.

L'ASF a participé au projet *Ensemble par-delà nos différences* en proposant une exposition photo de sportifs handicapés ou non de l'ASF au Club house du Panorama.

En septembre 2021, les cours handisports ont pu reprendre : natation, tennis de table et danse. Ces activités ont un vrai impact bénéfique sur les adhérents de l'ASF.

En 2022, l'ASF souhaite proposer de nouvelles activités handisports, telles que le rugby adapté.

c. Le Conservatoire de musique et de danse (EPT Vallée Sud – Grand-Paris)

Le Conservatoire s'est impliqué dans la mise en place de 3 actions :

- La mise en place d'ateliers d'éveil musical, qui permettent l'intégration de 4 enfants et de leurs parents dans une structure d'enseignement artistique visant à faciliter l'épanouissement et l'inclusion de tous.
- La participation à l'évènement *Ensemble par-delà nos différences* par l'organisation d'un débat sur les questions d'accessibilité. Il a aussi été possible de présenter au public pour la première fois une production des élèves de l'éveil musical. Cet évènement a regroupé environ 45 personnes.
- Le travail de la référente « parcours adaptés au handicap », qui a un rôle de conseil auprès de l'équipe pédagogique sur tout sujet en lien avec des difficultés repérées chez les élèves. Elle est aussi une personne ressources sur les questions du handicap : formation régulière et ponctuelle des référents et des agents volontaires des conservatoires.

En 2022, le Conservatoire va poursuivre et développer les liens avec les structures sur le champ du handicap du territoire pour permettre l'accueil d'un enfant en situation de handicap, favoriser des actions d'inclusion et mettre en lumière les actions proposées en direction du public en situation de handicap, proposer de nouveaux moments musicaux en incluant tous les publics, poursuivre le développement du réseau des conservatoires dans le domaine du handicap et participer à la concertation collective visant à favoriser la réussite de tous les élèves.

IV. CONCLUSION

En 2021, malgré une année sous le signe de la pandémie, tous les services ont pu à nouveau se mobiliser pour favoriser l'accessibilité de la ville.

La mise en conformité des établissements communaux recevant du public progresse, cependant une prorogation de l'Agenda d'accessibilité sera demandée pour finaliser la mise en accessibilité de tous les ERP de la ville.

Le transfert des compétences voiries au territoire Vallée Sud – Grand Paris impose une nouvelle organisation et dynamique des travaux voiries. De nouvelles relations se sont établies pour être au plus près des attentes du public, et les demandes des particuliers peuvent se faire à présent via un formulaire de Vallée Sud-Grand Paris, disponible sur le site de la ville, qui permet de simplifier les démarches.

Le Conservatoire s'est fait connaître auprès du CCAS pour nous informer de la création d'un nouveau poste dédié à l'accueil et à l'accompagnement des familles dont un enfant a des besoins spécifiques. Il a ainsi augmenté son offre auprès du public.

Enfin, les services de ville, les associations et institutions montrent leur volonté à participer à l'effort collectif visant à permettre à chacun de pouvoir vivre en toute autonomie, d'accéder à tous les services que l'on soit ponctuellement ou définitivement en situation de handicap, et ainsi tendre vers une ville accessible pour tous.